



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-070 - 10587, boulevard Saint-Michel

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-070 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit au 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 14 janvier 2026